

FINANCES – CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DE LA
PLATEFORME CAMBRAI OUEST DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET 2022-2025
« INSERTION ET EMPLOI »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 22-094

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 21 novembre à 16h30, le Conseil d'Administration du CCAS de Cambrai, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Virginie WIART, Vice-Présidente Déléguée.

Date de la convocation : le lundi 7 novembre 2022.

Nombre de membres en
exercice : 17

Présents : 9

Votants : 11

Présents :

Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mme Sylviane LIENARD, Mme Florence NOCHELSKI, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Sabine CAGNARD, Mr Alain DELEVALLEE.

Excusés :

Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mr Marc DERASSE, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY.

Procurations :

Mme Jean-Pierre BAVENCOFFE à Mme Sylviane LIENARD, Mr Marc DERASSE à Mr Jean-Louis DELHAYE.

Secrétaire de séance : Mme Blandine LASSERON.

L'association ARPE, le CCAS de Cambrai et les Centres sociaux (AJR, St Roch, Centre-Ville et Mosaïk) sont partie prenante d'une des trois plateformes sur le territoire du Cambrésis ayant répondu à l'Appel à Projet 2022-2025 du Département du Nord « Insertion et Emploi » à destination des allocataires du RSA non suivis par pôle Emploi.

Jusqu'en 2022, chacune de ces structures répondait individuellement à un l'Appel à Projet similaire.

Pour le renouvellement de l'Appel à projet, le département a décidé de modifier l'organisation et a demandé aux structures de se regrouper sur une plateforme pour associer action d'insertion professionnelle, action sociale, action santé et développement local, en particulier numérique.

Le département a désigné comme porteur de cette plateforme, la structure qui développe à la fois des actions d'insertion professionnelle (recrutement de Conseillers d'Insertion Professionnelle et entreprises d'insertion) et des actions de développement social en l'occurrence pour le secteur de Cambrai Ouest l'association ARPE.

Publié le : 07 Décembre 2022 à 09:38

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré, décide à l'unanimité :


- D'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer la convention de financement qui a pour objet de définir les conditions générales et les principes de collaboration par lesquels les partenaires réaliseront les prestations prévues dans le cadre de l'appel à projet.

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le : 30 NOV. 2022
Et publication ou notification du : 30 NOV. 2022

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente




Françoise DEMONTFAUCON.